

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00781

Numéro SIREN : 441 344 322

Nom ou dénomination : MEDITERRANIA INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2019 sous le numéro de dépôt 2412

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise		SAS MEDITERRANIA INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		13400 AUBAGNE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		44134432200017		25 MARS 2019		Néant ☐	
				Exercice N clos le,		131122017	
				N-1		131122016	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	7 400	AC	7 400		
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 470	AG	3 470		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	48 285	AQ	48 185	100	4 228
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	22 400	AU	20 600	1 800	1 800
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	322 532	CV		322 532	322 383
	Créances rattachées à des participations	BB	4 860 259	BC	15 000	4 845 259	4 353 799
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	605	BI		605	605	
TOTAL (II)		BJ	5 264 949	BK	94 654	5 170 295	4 682 814
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	54 649	CA		54 649	71 649
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF	226	CG		226	381 373	
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)		CJ	54 875	CK		54 875	453 021
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 319 824	1A	94 654	5 225 170	5 135 835
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	4 860 863	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500.....000.....)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 400 806	1 400 806
	Report à nouveau	DH	1 724 309	1 939 584
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	191 867	(215 274)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 866 982	3 675 115
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	42 084	33 671
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 225 040	1 356 104
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	81 363	70 162
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 753	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	948	783
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 358 188	1 460 720
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 225 170	5 135 835
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 358 188	1 460 720
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	42 084	33 671

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS MEDITERRANIA INVEST				Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	293 135		
	Autres produits (I) (11)				FQ	149		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	293 283
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	148 648	149 983
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	199	1 423
	Salaires et traitements*					FY	24 167	15 714
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	4 128	6 037		
				GB				
				GC	15 000			
					GD			
	Autres charges (12)				GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	192 142
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	101 141	(173 157)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	820 228	413 314
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	167 629	456 284
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	38 903	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	38 903	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	838	55
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	838	55
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	38 064	(55)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	791 804	(216 182)

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	4 688	990	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	4 688	990	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	543 542	82	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	543 542	82	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(538 853)	908	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	61 084		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 157 102	414 304	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	965 235	629 578	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	191 867	(215 274)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	38 903		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
ANNULAT FACTURES FOURNISSEURS												4 688	
PV										407			
ABANDON CREANCES INTER GROUPE										543 135			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.		TOTAL I				CZ	7 400	D8	D9
		TOTAL II				KD	3 470	KE	KF
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	48 285	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW	KX
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	22 400	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ
	Avances et acomptes					LK		LL	LM
	TOTAL III					LN	70 684	LO	LP
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M
Autres participations					8U	4 676 182	8V	8W 2 788 781	
Autres titres immobilisés					IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	605	IU	IV	
TOTAL IV					LQ	4 676 786	LR	LS 2 788 781	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	4 758 341	OH	OJ 2 788 781	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO	7 400	DO	D7	7 400
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	3 470	LW	IX	3 470
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	48 285	MH	MI 48 285	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	22 400	MT	MU 22 400	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG	70 684	NH	NI 70 684	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7	OW
Autres participations		IO		OX	2 282 173	OY	OZ 5 182 790		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	605	2F	2G 605		
TOTAL IV		I3		NJ	2 282 173	NK	2H 5 183 395		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	2 282 173	OL	OM 5 264 949		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
PROCOGEST

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	7 400	EL		EM		EN	7 400
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 470	PF		PG		PH	3 470
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	3 286	PN		PO		PQ	3 286
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	40 771	PW	4 128	PX		PY	44 899
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 600	QM		QN		QO	20 600
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	64 657	QV	4 128	QW		QX	68 784
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	75 527	OP	4 128	OQ		OR	79 654

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PROCOGEST

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	293 135	6Y	15 000
	TOTAL III	7B	293 135	TY	15 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	293 135	UB	15 000
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	15 000	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ		UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

31/12/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		4 860 259	UM	4 860 259	UN				
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	605		UV	605	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	54 149	54 149						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	500	500							
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	4 915 512	4 915 512	VU	4 915 512	VV			
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	42 084	42 084							
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 092 459	1 092 459							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	81 363	81 363							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	8 753	8 753							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	132 581	132 581							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	948	948							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 358 188	1 358 188	VZ	1 358 188					
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7									
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 191 867					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :		WB				
			de son conjoint										WC				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		2 644						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				XE 2 644				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW 407				
	Amendes et pénalités		WJ		407		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7 61 084					
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8				
							- imposées au taux de 0 %						ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme						WN				
						- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3					
										TOTAL I		WR 256 002					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV				
							- imposées aux taux de 0 %						WH				
							- imposées aux taux de 19 %						WP				
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW				
							- imputées sur les déficits antérieurs						XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A								XA					
Produit net des actions et parts d'intérêts :																	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY					
	Majoration d'amortissement *											XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF					
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA								
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC								
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI				XG					
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		256 002						XJ					
		déficit (II moins I)															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL								XL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		256 002						XO					

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4 - K5)

K6

Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

L1

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 939 584	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(215 274)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	1 724 309		Report à nouveau	ZG	1 724 309						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	1 724 309				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	20 474		18 344					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	83 282		79 533					
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	44 892		52 107					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	148 648		149 983					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	199		1 423					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	199		1 423					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	5							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 4 1 3 4 4 3 2 2 0 0 0 1 7							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations *					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
(7)	(8)	(9)	(10)			(11)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
		TOTAL 2			

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

11

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS MEDITERRANIA INVEST</u>	Néant ☒ *
--	---

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST										Néant ☒ *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/01/2017					et clos le : 31/12/2017					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ			
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX		Effectifs au sens de la CVAE *			EY			
Période de référence					GY		GZ						
Date de cessation					HR								
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

QUADRATUS Informatique

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET

4 4 1 3 4 4 3 2 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS MEDITERRANIA INVEST

ADRESSE (voie)

Parc Citerama

Route de Napollon

CODE POSTAL

13400

VILLE

AUBAGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 4 1 3 4 4 3 2 2 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MEDITERRANIA INVEST

ADRESSE (voie) Parc Citerama Route de Napollon

CODE POSTAL 13400 VILLE AUBAGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

MEDITERRANIA INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 500.000 Euros
Siège social : Parc Citérama
Route de Napollon
13400 AUBAGNE

RCS : MARSEILLE B 441 344 322

RAPPORT DE GESTION ANNUEL

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Madame, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice écoulé clos le 31 DECEMBRE 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice :

- Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017, les difficultés économiques dues à la crise immobilière nationale persistent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Les perspectives pour l'exercice en cours et l'avenir immédiat sont les suivantes :

L'activité de l'année 2018 s'annonce identique à celle de l'année 2017 en termes d'achèvement, de livraison et d'épuration de perte. Le développement de nouveaux programmes sera plus conséquent en 2019.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

- Depuis le 31 décembre 2017, date de clôture du dernier exercice, il est à noter qu'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement :

- Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.



• **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

1/ - Prises de participations

Aucune

2/ - Cessions de participations

Notre société n'a procédé à aucune cession de participation au cours de l'exercice écoulé.

3/ - Activités des filiales et participations

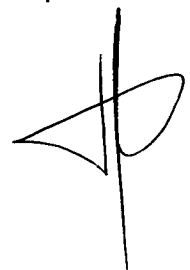
Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Conformément aux dispositions de l'article R 234-1 du code de commerce, nous complétons ces informations par les éléments suivants :

- Notre Société détient 160 parts sur les 160 parts de 100 € chacune composant le capital social de la SARL MEDITERRANIA LANGUEDOC ROUSSILLON, soit une participation de 100 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 80 € chacune composant le capital social de la SARL MEDITERRANIA PACA, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la SCCV LES OREADES, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la SCCV LES NAIADES, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la SCCV LES VIGNES DU NAULAS, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la SCCV L'OLIVIER, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la SCCV LE DOMAINE DES SOURCES, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 90 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la SCCV LE PAUL RIQUET, soit une participation de 90 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la SCCV LA CHARTREUSE, soit une participation de 99 % du capital de la Société.



- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1.50 € chacune composant le capital social de la SCCV L'ALHAMBRA anciennement VILLA CLAUDINE, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1.50 € chacune composant le capital social de la SCCV SUN SEA anciennement LE FORUM, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1.50 € chacune composant le capital social de la SCCV LES TERRASSES DE LACANAU, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1,5 € chacune composant le capital social de la SCCV HEROD'S PALACE, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1.5 € chacune composant le capital social de la SCCV L'AREV, anciennement dénommée Les Villas du Corcovado, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 28810 parts sur les 28811 parts de 10 € chacune composant le capital social de la SCCV LE STUDIUM, soit une participation de 99,99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1,50 € chacune composant le capital social de la SCCV LES TERRASSES DU SOLEIL, soit une participation de 99 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 95 parts sur les 100 parts de 1,50 € chacune composant le capital social de la SCCV SAINT SUFFREN, soit une participation de 95 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 73 parts sur les 100 parts de 1,50 € chacune composant le capital social de la SCCV VALLON DE FARINE, soit une participation de 73 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 68 parts sur les 100 parts de 1,50 € chacune composant le capital social de la SCCV LES JARDINS DE PROVENCE II, soit une participation de 68 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 95 parts sur les 100 parts de 1.50 € chacune composant le capital social de la SCCV PRADO CASTEL, soit une participation de 95 % du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1,50 € chacune composant le capital social de la société SCCV 9 TOBELEM, soit une participation de 99% du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1,50 € chacune composant le capital social de la société SCCV LA MASC, soit une participation de 99% du capital de la Société.



- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 1,50 € chacune composant le capital social de la société SCCV LE BENKIRAI, soit une participation de 99% du capital de la Société.
- Notre Société détient 99 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la société SCCV SEA ONE, soit une participation de 99% du capital de la Société.
- Notre Société détient 70 parts sur les 100 parts de 10 € chacune composant le capital social de la société SNC Les Demeures du Garlaban, soit une participation de 70% du capital de la Société.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats :

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes, et ont concerné une durée de 12 mois.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice comptable de 191 867 € que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 € contre 0 € lors de l'exercice précédent.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés de l'exercice s'est élevé à 199 €. L'effectif moyen du personnel à la clôture de l'exercice ne compte aucun salarié comme à la clôture de l'exercice précédent.

La dotation aux amortissements s'est élevée à 4 128 € et la dotation aux provisions à 15 000 €.

Les bénéfices attribués des participations que notre société possède dans ses diverses filiales se sont élevés à 820 228 € contre 413 314 € pour l'exercice précédent.

Les pertes supportées des participations que possède notre société se sont élevées à 167 629 € contre 456 284 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, ressort pour l'exercice à 791 804 € contre (216 182) € pour l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'établit pour l'exercice clos à 61 084 €.

Le résultat de l'exercice se solde en définitive par un bénéfice comptable de 191 867 €.

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice s'était soldé par un déficit comptable de (215 274) €.

- Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 191 867 € de la façon suivante :

- en totalité à « report à nouveau »..... 191 867 €



Nous vous rappelons en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

- **Dépenses non déductibles fiscalement :**

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'est intervenue.

- **Informations sur les délais de paiement :**

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

	Dettes non échues						Dettes échues ii	
	Moins de 30 jours i		De 30 à 60 jours i		Plus de 60 jours i			
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Total des dettes fournisseurs	81 363 €	70 162 €						

i Délais de paiement prévu.

ii Totalité des dettes échues quelque soit le délai de paiement initialement prévu.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

Notre société n'employant aucun personnel, nous vous précisons en vertu des articles L 225-102 et L 225-129 du Code de Commerce que la participation des salariés au capital social est inapplicable.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport spécial les conventions éventuelles entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

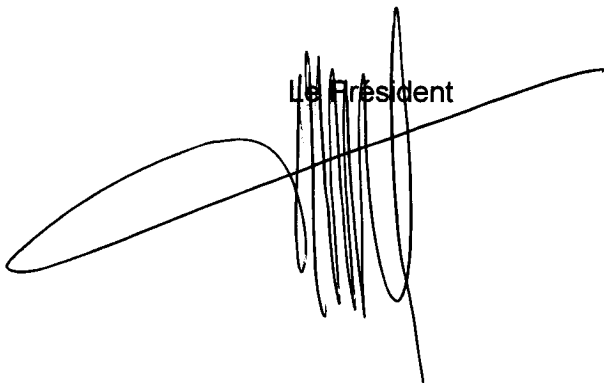
Nous vous précisons que le mandat de président n'arrive pas à expiration à l'issue de la présente consultation.

CONCLUSION

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Votre Président vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président





KPMG Entreprises
Région Sud-Est
480 Avenue du Prado
BP 303
13269 Marseille Cedex 8



CEC Conseil & Expertise Comptable
315 avenue du Prado
13008 Marseille

Certifiés Conformés



MEDITERRANIA INVEST S.A.S.

**Rapport des commissaires
aux comptes sur les
comptes annuels**

EXEMPLAIRE GREFFE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

MEDITERRANIA INVEST S.A.S.

Parc Citerama - ZAC de la Baronette - Route de Napollon
13400 Aubagne

Ce rapport contient 19 pages

Référence : MO/CC



KPMG Entreprises
Région Sud-Est
480 Avenue du Prado
BP 303
13269 Marseille Cedex 8



CEC Conseil & Expertise Comptable
315 avenue du Prado
13008 Marseille

MEDITERRANIA INVEST S.A.S.

Siège social : Parc Citerama - ZAC de la Baronette - Route de Napollon
13400 Aubagne
Capital social : € 500 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A la collectivité des associés de la société MEDITERRANIA INVEST S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDITERRANIA INVEST S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et



KPMG Entreprises
Région Sud-Est
480 Avenue du Prado
BP 303
13269 Marseille Cedex 8



CEC Conseil & Expertise Comptable
315 avenue du Prado
13008 Marseille

notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



KPMG Entreprises
Région Sud-Est
480 Avenue du Prado
BP 303
13269 Marseille Cedex 8



CEC Conseil & Expertise Comptable
315 avenue du Prado
13008 Marseille

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies



KPMG Entreprises
Région Sud-Est
480 Avenue du Prado
BP 303
13269 Marseille Cedex 8



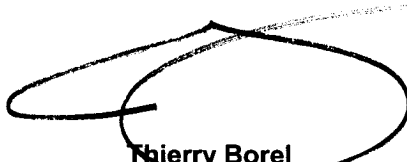
CEC Conseil & Expertise Comptable
315 avenue du Prado
13008 Marseille

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 31 octobre 2018

KPMG Entreprises
Comptable
Département de KPMG S.A.



Thierry Borel
Associé

CEC Conseil & Expertise



Michel Orosco
Associé

Compte	Libellé	30/09/2018 sur 9 mois	31/12/2017 sur 12 mois	31/12/2017 sur 9 mois théorique	var	var %	Commentaires
60410000	Ach.prestations oenologie	4 305	4 270	3 203	1 103	34%	ns / var ns
60510000	Ach.matériel/equip/trx viticoles	12 827	5 417	4 063	8 764	216%	
60612000	Electricite et gaz	3 064	5 679	4 260	- 1 195	-28%	ns / var ns
60620000	Achats nourriture chiens	20	147	111	- 90	-82%	ns / var ns
60630000	Fournit.entret.&petit equipemt	1 867	4 465	3 349	- 1 481	-44%	ns / var ns
60640000	Fournitures administratives	259	464	348	- 89	-26%	ns / var ns
60660000	Fuel	4 387	3 538	2 654	1 733	65%	ns / var ns
61100000	Sous-traitance tx vignes	-	1 995	1 496	- 1 496	-100%	ns / var ns
61110000	Ss traitance tx oliviers	-	1 115	836	- 836	-100%	ns / var ns
61310000	Fermage	9 593	12 791	9 593	- 0	0%	ns / var ns
61350000	Locations materiels	-	440	330	- 330	-100%	ns / var ns
61520000	Entret. & repar. biens imm.	40 794	23 264	17 448	23 346	134%	
61550000	Entret. & repar.materiel & outi	4 847	3 295	2 472	2 375	96%	
61555000	Entret. & repar.vehicules	892	1 211	908	- 16	-2%	ns / var ns
61600000	Primes assurance	8 492	11 227	8 420	72	1%	ns / var ns
61810000	Documentation generale	233	133	100	133	134%	ns / var ns
62260000	Honoraire	4 828	6 882	5 162	- 333	-6%	ns / var ns
62270000	Frais d'actes et contentieux	46	43	32	14	42%	ns / var ns
62410000	Transports sur achats	272	36	27	245	907%	ns / var ns
62510000	Voyages et déplacements	13 933	15 373	11 529	2 403	21%	
62560000	Missions	152	5 125	3 844	- 3 692	-96%	
62610000	Frais postaux	186	190	142	43	30%	ns / var ns
62620000	Frais de telecommunication	701	960	720	19	-3%	ns / var ns
62700000	Services bancaires & assimilés	599	984	738	139	-19%	ns / var ns
62800000	Frais divers	-	183	137	- 137	-100%	ns / var ns
62810000	Cotisations	4 814	5 286	3 964	850	21%	ns / var ns
Total		117 110	114 513	85 885	31 225	36%	

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise Parc Citerama		13400 AUBAGNE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 44134432200017		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 31122017	
		N-1 31122016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		7 400 AC 7 400	
Frais de développement * CX			
Concessions, brevets et droits similaires AF		3 470 AG 3 470	
Fonds commercial (I) AH			
Autres immobilisations incorporelles AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
Terrains AN			
Constructions AP		48 285 AQ 48 185 100 4 228	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			
Autres immobilisations corporelles AT		22 400 AU 20 600 1 800 1 800	
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU		322 532 CV 322 532 322 383	
Créances rattachées à des participations BB		4 860 259 BC 15 000 4 845 259 4 353 799	
Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF			
Autres immobilisations financières* BH		605 BI 605 605	
TOTAL (II) BJ		5 264 949 BK 94 654 5 170 295 4 682 814	
Matières premières, approvisionnements BL			
En cours de production de biens BN			
En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT			
Avances et acomptes versés sur commandes BV			
Clients et comptes rattachés (3)* BX			
Autres créances (3) BZ		54 649 CA 54 649 71 649	
Capital souscrit et appelé, non versé CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD			
Disponibilités CF		226 CG 226 381 373	
Charges constatées d'avance (3)* CH			
TOTAL (III) CJ		54 875 CK 54 875 453 021	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		5 319 824 IA 94 654 5 225 170 5 135 835	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 4 860 863 (3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations : Stocks : Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Reserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 400 806	1 400 806
	Report à nouveau	DH	1 724 309	1 939 584
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	191 867	(215 274)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 866 982	3 675 115
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	42 084	33 671
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 225 040	1 356 104
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	81 363	70 162
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 753	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	948	783
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 358 188	1 460 720
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 225 170	5 135 835
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 358 188	1 460 720
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	42 084	33 671

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens*	FD		FE		FF	
				services*	FG		FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ			FK		FL		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	293 135		
	Autres produits (1) (11)					FQ	149		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	293 283	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	148 648	149 983	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	199	1 423	
	Salaires et traitements*					FY	24 167	15 714	
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*		GA	4 128	6 037	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	15 000	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	192 142	173 157
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	101 141	(173 157)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	820 228	413 314	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	167 629	456 284	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	38 903		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	38 903	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	838	55	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	838	55
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	38 064	(55)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	791 804	(216 182)	

(216 182)

Désignation de l'entreprise : SAS MEDITERRANIA INVEST

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	4 688	990	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	4 688	990	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	543 542	82	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	543 542	82	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(538 853)	908	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK	61 084		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 157 102	414 304	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	965 235	629 578	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	191 867	(215 274)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	38 903		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	ANNULAT FACTURES FOURNISSEURS												4 688
	PV										407		
ABANDON CREANCES INTER GROUPE										543 135			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS MEDITERRANIA INVEST
Parc Citerama
Route de Napollon
13400 AUBAGNE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

PROCOGEST

15 Rue Beauvau

13001 MARSEILLE

04.96.11.67.80

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X	
Permanence ou changement de méthodes	X	NA
Informations générales complémentaires	X	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
---	---

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Liste des filiales et participations	X
--------------------------------------	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 225 170.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 191 866.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	7 400		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 470		
Installations générales agencements aménagements des constructions	48 285		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 400		
TOTAL	70 684		
Autres participations	4 676 182		2 788 781
Prêts, autres immobilisations financières	605		
TOTAL	4 676 786		2 788 781
TOTAL GENERAL	4 758 341		2 788 781

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			7 400	7 400
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 470	3 470
Installations générales agencements aménagements constr.			48 285	48 285
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 400	22 400
TOTAL			70 684	70 684
Autres participations		2 282 173	5 182 790	5 182 790
Prêts, autres immobilisations financières			605	605
TOTAL		2 282 173	5 183 395	5 183 395
TOTAL GENERAL		2 282 173	5 264 949	5 264 949

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	7 400			7 400
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 470			3 470
Constructions sur sol propre	3 286			3 286
Installations générales agencements aménagements constr.	40 771	4 128		44 899
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 600			20 600
TOTAL	64 657	4 128		68 784
TOTAL GENERAL	75 527	4 128		79 654

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	4 128				
TOTAL	4 128				
TOTAL GENERAL	4 128				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières			15 000		15 000
Autres provisions pour dépréciation	293 135	15 000	308 135		
TOTAL	293 135	15 000	293 135		15 000
TOTAL GENERAL	293 135	15 000	293 135		15 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		15 000	293 135		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	4 860 259	4 860 259	
Autres immobilisations financières	605	605	
Taxe sur la valeur ajoutée	54 149	54 149	
Débiteurs divers	500	500	
TOTAL	4 915 512	4 915 512	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	42 084	42 084		
Emprunts et dettes financières divers	1 092 459	1 092 459		
Fournisseurs et comptes rattachés	81 363	81 363		
Impôts sur les bénéfices	8 753	8 753		
Groupe et associés	132 581	132 581		
Autres dettes	948	948		
TOTAL	1 358 188	1 358 188		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1 000.0000	500			500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Aménagements Bureaux/ Agenceme	Linéaire	10 à 20 ans
Mobiliers et Matériel de Bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et Outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Installations Technique	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	1 590 836
Total	1 590 836

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 900
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	236 057
Total	291 957

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A. Renseignements détaillés

B. Renseignements globaux

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Impôts sur les bénéfices	255 194 -	97 433	306 548	209 237 -	21 056 -
Participation des salariés au titre de l'exercice	48 089		53 813		61 084
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Résultat distribué	184 056 -	91 396	246 698	215 274 -	191 867
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	606.57 -	194.87	505.47	418.47 -	164.28 -
Dividende distribué à chaque action	368.11 -	182.79	493.40	430.55 -	383.73
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

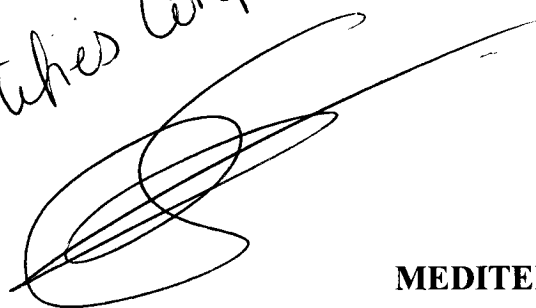


KPMG Entreprises
Région Sud-Est
480 Avenue du Prado
BP 303
13269 Marseille Cedex 8



CEC Conseil & Expertise Comptable
315 avenue du Prado
13008 Marseille

Certifiés Conformément



MEDITERRANIA INVEST S.A.S.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017

MEDITERRANIA INVEST S.A.S.

Parc Citerama - ZAC de la Baronette - Route de Napollon
13400 Aubagne

Ce rapport contient 3 pages

Référence : MO/CC

MEDITERRANIA INVEST S.A.S.

Siège social : Parc Citerama - ZAC de la Baronette - Route de Napollon
13400 Aubagne
Capital social : €500 000

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

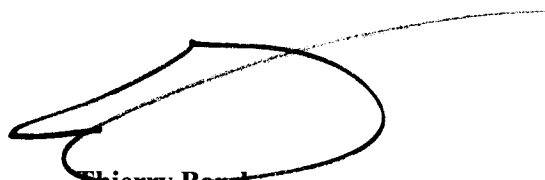
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

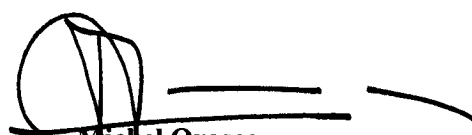
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Marseille, le 31 octobre 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.


Thierry Borel
Associé

CEC Conseil & Expertise Comptable


Michel Orosco
Associé

MEDITERRANIA INVEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 500.000 Euros
Siège social : Parc Citérama
Route de Napollon
13400 AUBAGNE

RCS : MARSEILLE B 441 344 322

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2018

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le vingt et un juin à dix heures,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée "MEDITERRANIA INVEST", au capital social de 500.000 Euros divisé en 500 actions de 1.000 Euros de nominal chacune, ayant son siège à AUBAGNE (13400), Parc Citérama, route de Napollon, se sont réunis, sur la convocation du Président de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2017,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et les dirigeants et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour formalités.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hubert ATTALI, en sa qualité de Président de la société.

Mademoiselle Delphine SAMPIERI est désignée comme secrétaire.

La Société KPMG et Monsieur Michel OROSCO, Commissaires aux comptes titulaires de la société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des actionnaires,
- une copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtée au 31 décembre 2017,



- le rapport de gestion établi par le Président,
- les rapports établis par le Commissaire aux comptes,
- les lettres d'acceptation des commissaires aux comptes et de leurs suppléants,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun actionnaire quinze jours au moins avant la date de la présente Assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

Le Président déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au Commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer.

Puis il présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir.

Enfin le Président donne lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur la certification des comptes sociaux et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport général du Commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice comptable de 191 867 €.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

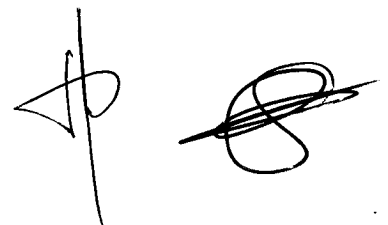
DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit 191 867 € de la façon suivante :

- en totalité à « report à nouveau » 191 867 €

L'Assemblée générale des actionnaires reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et le président et statuant sur ce rapport, déclare avoir pris connaissance des conventions spéciales visées qui sont intervenues au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

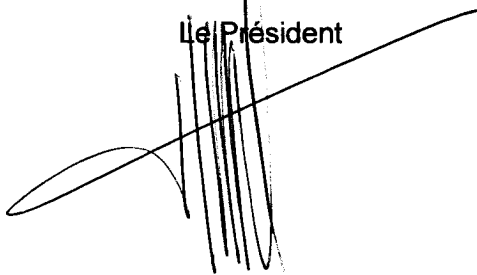
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

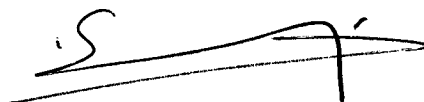
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a large loop on the left side.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'S' at the beginning and a long horizontal stroke extending to the right.